



**ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS PRÉSENTÉES PAR L'AGENCE CARIBÉENNE DE SANTÉ
AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (CAHFSA) À LA RÉUNION
DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

La communication ci-après, reçue le 21 juin 2018, est distribuée à la demande de la CAHFSA.

1 INTRODUCTION

1.1. L'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA) a été créée par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour jouer un rôle de coordination et d'organisation dans l'établissement d'un régime sanitaire et phytosanitaire (SPS) régional efficace et efficient et pour mener, pour le compte des États membres, les actions et les activités SPS qui peuvent être mises en œuvre de manière plus efficace et efficiente dans le cadre d'un mécanisme régional.

1.2. La CAHFSA a le plaisir de communiquer le présent rapport à la soixante-douzième réunion du Comité SPS. Le rapport résume les principales activités et fournit des informations actualisées sur le programme de travail de la CARICOM en matière de normalisation SPS pour la période allant de janvier à juin 2018.

2 DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE SPS

2.1. La CAHFSA est heureuse d'annoncer que l'institution a été reconnue comme la 10^{ème} organisation régionale de protection des végétaux à la 13^{ème} réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-13), tenue du 16 au 20 avril 2018 à Rome.

2.2. L'institution poursuit son dialogue avec l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius par sa participation aux réunions et ses efforts de coordination régionale.

3 COLLABORATION RÉGIONALE

3.1. La CAHFSA a signé deux lettres d'accord avec le bureau sous-régional pour les Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en vue de:

- fournir des services pour renforcer les capacités de trois États membres en matière de quarantaine phytosanitaire et zoosanitaire, en se fondant sur les priorités spécifiques définies par ces pays dans leurs cadres de programmation nationaux respectifs;
- renforcer la capacité des gouvernements de la région de la CARICOM à respecter leurs obligations de notification au titre de la CIPV et de l'Accord SPS de l'OMC et à faire mieux connaître l'Accord SPS parmi les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) de la CARICOM.

4 NORMALISATION ET MISE EN ŒUVRE

4.1. La politique régionale de prévention des risques biotechnologiques a été approuvée par le Conseil du développement économique et commercial (COTED) et une feuille de route a été élaborée pour la mettre en œuvre. Celle-ci prévoit l'examen de la législation des États membres en matière de prévention des risques biotechnologiques et l'élaboration d'un projet de législation type.

4.2. Un projet de spécification pour la farine de manioc a été élaboré par la CAHFSA pour faire en sorte que la farine de manioc produite dans la région soit conforme aux normes internationales.

4.3. Des lignes directrices pour l'élaboration de propositions relatives à l'accès aux marchés ont été adoptées en tant que lignes directrices régionales, à la soixante-et-onzième (71^{ème}) réunion extraordinaire du COTED.

4.4. Six États membres ont été autorisés par le COTED à exporter des produits à base de porc et de volaille dans la région, après des évaluations des risques coordonnées par la CAHFSA.

5 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5.1. La CAHFSA continue d'assurer une formation à l'analyse des risques phytosanitaires pour les États membres de la CARICOM en vue d'améliorer la compétence des analystes de la région et de constituer un cadre de spécialistes de l'évaluation des risques.

5.2. Quatre formations sur le suivi et la surveillance des parasites des végétaux et des maladies animales ont été facilitées par la CAHFSA.

5.3. La CAHFSA continue de collaborer avec des partenaires régionaux pour faciliter l'atelier régional annuel sur les principes et procédures en matière de quarantaine phytosanitaire.

5.4. La CAHFSA s'est associée à la FAO et au gouvernement de la Suisse pour organiser un atelier de renforcement des capacités sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale, qui a eu lieu à Sainte-Lucie. Le principal objectif de cet atelier était de sensibiliser davantage à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, en particulier dans la filière de la viande (bœuf, porc, agneau, volaille) en utilisant les normes du Codex en la matière, et d'engager une discussion ouverte sur les questions relatives à l'utilisation d'antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans ce secteur.

6 RESSOURCES TECHNIQUES ET ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

6.1. Le portail d'information du site Web de la CAHFSA continue de fournir des mises à jour hebdomadaires concernant les notifications de l'OMC et des alertes en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments.

6.2. Plusieurs bases de données relatives à la santé agricole et à la sécurité sanitaire des aliments ont été établies pour améliorer la diffusion et l'échange de renseignements dans la région. Ces bases de données, qui sont encore en cours d'élaboration, sont disponibles sur le site Web de la CAHFSA et contiennent des renseignements sur:

- la liste des pesticides enregistrés par les États membres de la CARICOM;
 - les analyses de risques effectuées;
 - les organismes nuisibles réglementés dans la région;
 - les questions commerciales régionales;
 - les prescriptions à l'importation et à l'exportation des États membres;
 - les spécialistes de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux, dans la région.
-